

Les fonctions des mots

La fonction d'un mot correspond à son rôle dans la phrase, elle varie d'une phrase à une autre. Les mots qui occupent une fonction essentielle ne peuvent être déplacés ou supprimés. Certaines fonctions se définissent par rapport au verbe (sujet, complément d'objet) ; d'autres se définissent par rapport à un groupe nominal ou un pronom (attribut du sujet, épithète du nom, complément du nom, etc.) ; quelques fonctions peuvent se rattacher à un adjectif qualificatif (complément de l'adjectif, du comparatif ou du superlatif).

- **Les fonctions par rapport au nom :** Les expansions du nom : épithète liée ou détachée (pour les adjectifs ou participes) ; apposition (pour les noms) ; complément du nom (pour les groupe nominal ou la proposition subordonnée relative).
- **Les fonctions par rapport au verbe :** le sujet ; l'attribut du sujet ou du COD ; le complément d'objet ; le complément d'agent (dans une phrase passive, le complément d'agent se rapporte au verbe, il désigne l'auteur de l'action exprimé par le verbe. A la voix active, le complément d'agent devient sujet)
- **Les fonctions par rapport à la phrase :** les compléments circonstanciels (lieu, temps, cause, conséquence, but, etc.), ils sont généralement supprimables et déplaçables.
- **Les fonctions de l'adjectif qualificatif :**
 - L'adj qualificatif peut être épithète, il est directement lié au nom et il lui apporte une qualité particulière sans avoir besoin de l'intermédiaire d'un verbe. Ex : C'est une **belle** journée.
 - Dans certains cas l'adj n'est pas essentiel, il peut donc être supprimé. Ex : mon fils a un chien **noir**.
 - D'autres mots peuvent assurer la fonction d'épithète comme l'adj verbal dans l'exemple : La petite fille poussait des cris **perçants**. Ou le participe passé dans l'exemple : Je préfère monter un cheval **dressé**.
 - L'adj qualificatif peut être attribut du sujet par l'intermédiaire d'un verbe d'état (être, paraître, devenir, sembler, demeurer, avoir l'air, passer pour, être considéré comme, être traité de, etc.) Ex : L'homme semblait **épuisé**, sa démarche était **lourde**. L'adj qualificatif peut être attribut du COD, ex : J'ai trouvé vos propositions **intéressantes**.
 - L'adj qualificatif peut être mis en apposition (épithète détachée). Ex : sérieuse et attentive, elle avait toujours bien réussi.
- **L'apposition :** lorsqu'un nom vient en compléter un autre. Ex : Son frère, avocat à la cour, a plaidé notre cause. L'apposition se rattache à un nom auquel elle apporte un complément d'information, elle peut être liée directement à ce nom soit par la préposition « de ». l'apposition désigne la même réalité que le nom auquel elle se rapporte, elle peut être :
 - Un nom, Ex : Bilal, l'aîné, habite à Paris.
 - Un pronom, Ex : Vous devez remplir vous-même la dernière page.
 - Un infinitif, Ex : L'idée de partir plusieurs jours ensemble l'enchantait.
 - Une proposition, Ex : avec de tels chiffres, l'espoir que nos bénéfices augmentent est permis.

- **les fonctions attribut du sujet et attribut du COD :**

- L'attribut du sujet du sujet exprime une qualité attribuée au sujet par l'intermédiaire d'un verbe d'état. Il désigne la même personne ou chose que le sujet. Il peut être : nom, adj, participe passé, adv pris adjectivement, pronom, infinitif, proposition. Ex : Mon père est **ouvrier**. (ouvrier est attribut du sujet père).
- L'attribut du COD qualifie le COD au moyen d'un verbe d'opinion comme (croire, penser, juger, etc.). il peut être un nom, un groupe nominal, un adj, un participe passé. Ex : Il l'a pris pour un **fou**. (fou est l'attribut du COD « l' »)

- **Les fonctions COD, COI, COS :** Les compléments d'objets sont des compléments du verbe.

- Le COD désigne l'objet de l'action, il se construit sans la préposition et répond à la question « Qui ? ou Quoi ? ». il peut être un nom, un verbe à l'infinitif, une proposition.
- Le COI se construit généralement avec une préposition (à, de, sans, pour, etc.). Il peut être un pronom, un nom, un verbe à l'infinitif, une proposition.
- Le COS (le complément d'objet second) est un COI qui accompagne un autre complément d'objet, il est introduit par une préposition. Ex : Il prêta un CD **à son ami**.

- **Fonction des compléments circonstanciels :**

Le CC enrichit la phrase, il précise dans quelles circonstances une action s'est produite. Il n'est pas indispensable, on peut le déplacer ou le supprimer. Le CC peut être un nom propre, une personne, un groupe nominal, un adverbe, un infinitif, une proposition subordonnée.